

**Plan d'action de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises
concernant l'application de la norme ISQC 1 en Belgique**

Considérations générales

1. Le Conseil de l'IRE est soucieux des difficultés rencontrées par les confrères pour s'adapter aux changements du cadre normatif de la profession face à un monde qui s'internationalise. Ces évolutions sont cependant un passage obligé pour la profession si elle veut rester compétitive et à la hauteur des exigences requises pour mener à bien ses missions. Dans ce sens, le Conseil a entamé un processus de modernisation du cadre normatif belge, en adoptant la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique en ce qui concerne le contrôle des états financiers.

2. Conformément au plan d'accompagnement des normes ISA et ISQC 1 et vu le manuel sur le contrôle qualité interne développé par l'ICCI, permettant l'application de la norme ISQC 1 au sein des cabinets de révision, le Conseil de l'IRE a analysé l'opportunité de proposer au Conseil supérieur de Professions économiques l'application de la norme ISQC 1 à une date correspondante à celle prévue dans la norme relative à l'application des normes ISA.

3. En effet, le Conseil de l'IRE est conscient du fait que par l'application des normes ISA en Belgique (et notamment de la norme ISA 220), la norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC 1) relative au contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen limité d'états financiers, et d'autres missions d'assurance et de services liés, est susceptible d'être indirectement applicable également.

4. Par conséquent, dans le but de clarifier l'application de la norme ISQC 1 en Belgique, le Conseil de l'IRE a décidé de proposer d'adopter une norme rendant obligatoire la norme internationale ISQC 1 en Belgique en même temps que les normes ISA pour toutes les entités, c'est-à-dire, à partir de 2014 (pour les exercices clôturés à partir du 15 décembre 2014). Cette norme sera soumise au Conseil supérieur de Professions économiques dans le courant de l'année 2013.

5. Le Conseil de l'IRE comprend que les plus grandes difficultés que peuvent rencontrer les cabinets peuvent résider dans :

- l'élaboration des politiques et procédures relatives :
 - au rôle des personnes responsables de la qualité au sein du cabinet ;
 - aux règles d'éthique ;
 - à l'acceptation et au maintien de la relation client et des missions ponctuelles ;
 - aux ressources humaines ;
 - à la réalisation de la mission ;
 - au suivi du système de contrôle qualité.
- la communication au personnel du cabinet de ces politiques et procédures, responsabilité finale du système de contrôle qualité ;
- le traitement des problèmes liés à l'acceptation et au maintien de la relation client ;
- les politiques et les procédures pour le personnel professionnel ;

- le traitement des consultations et des divergences d'opinion entre les membres de l'équipe affectée à la mission ;
- l'organisation de la revue de contrôle qualité de la mission qui sera appliquée à certaines missions ;
- le suivi du système de contrôle qualité, incluant des contrôles qualités périodiques d'un échantillon de mission achevées.

6. Le Conseil de l'IRE est particulièrement attentif au sort des réviseurs d'entreprise exerçant à titre individuel. Ceux-ci pourraient, afin de se conformer à l'exigence de revue de contrôle qualité, créer des liens de collaboration avec des petites organisations, sous la forme d'associations.

7. Afin de soutenir les cabinets de révision dans une application progressive de la norme ISQC 1, le Conseil de l'IRE a développé, avec le soutien de la Commission SME/SMP et de la Commission des Normes, les outils et les formations suivantes :

a) Communication et circulaire et relative à l'ISQC 1

1. Communication relative à l'application progressive de la norme ISQC 1 en Belgique

8. Le Conseil de l'IRE a envoyé aux réviseurs d'entreprises fin novembre 2012 une communication visant à mettre en œuvre les actions décrites ci-après sous les points b), c), d) et e) ci-après (communication du responsable ISQC 1, mise à disposition d'un coach ISA, formations ISQC 1 et application progressive du manuel sur le contrôle qualité interne ; (cf Communication 2012/17 du 19 novembre 2012).

2. Circulaire concernant les spécificités belges liées à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique (secret professionnel, indépendance et responsabilité)

9. Il convient de noter que la traduction de la norme ISQC 1 (clarifiée) vers le français et vers le néerlandais a été effectuée en collaboration avec les Instituts des autres Etats membres qui partagent deux de nos langues nationales, à savoir soit le français soit le néerlandais.

10. Conformément à la norme ISQC 1, les réviseurs d'entreprises exerçant à titre individuel ou les SMP peuvent s'adresser à un confrère d'un autre cabinet ou à une personne externe qualifiée pour la revue de contrôle qualité de la mission. Dans ce cadre, la norme ISQC 1 requière l'accès par un réviseur d'entreprises issu d'un autre cabinet d'audit ou par une personne externe qualifiée à la documentation propre d'un dossier concret d'audit dans le cadre d'un contrôle qualité interne (*quality review*). Toutefois, le projet de norme relative à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique prévoit que « *lorsque les réviseurs d'entreprises exerçant à titre individuel ou les petits cabinets de révision doivent faire appel à une personne externe au cabinet de révision qui sera chargée d'effectuer la revue de contrôle qualité de ses missions, ils doivent s'adresser à un confrère d'un autre cabinet de révision qui a l'expérience et l'autorité suffisante et appropriée* » (§ 2 du projet de norme).

11. Cette exigence entraîne en Belgique des questions liées au secret professionnel du réviseur effectuant la revue, à son indépendance et à sa responsabilité.

12. Le Conseil de l'IRE adoptera pour le début de l'année 2013 une circulaire répondant aux différentes questions qui se posent autour de cette mission.

b) Communication du responsable ISQC 1 désigné, le cas échéant, au sein de chaque cabinet de révision

13. Afin de faciliter la mise en œuvre de la norme ISQC 1 et le suivi de cette mise en œuvre par les cabinets de révision, le Conseil de l'IRE a proposé à chaque cabinet de révision de nommer une personne responsable 'ISQC 1' au sein de son cabinet, afin de servir de point de contact avec l'IRE. Le Conseil de l'IRE a invité les cabinets de révision à lui communiquer le nom de cette personne pour la fin janvier 2013 (cf. la communication 2012/17 du 19 novembre 2012).

c) Mise à disposition d'un coach ISQC 1 via le helpdesk de l'ICCI

14. L'ICCI met à la disposition des réviseurs d'entreprises et des externes un help desk permettant, entre autres et avec l'aide d'un coach, de répondre aux questions sur l'application des normes ISA, prévue à l'horizon 2014 (www.icci.be). Dans ce cadre, un coach (Jacques VANDERNOOT), est mis à la disposition des cabinets de révision, gratuitement pendant 4 heures, afin de répondre de manière pragmatique aux questions pratiques formulées par les confrères lors de la mise en œuvre des normes ISA. Après concertation avec le coach ISA et moyennant son accord, il a été proposé d'étendre la fonction de ce coach à la norme ISQC 1 à partir de la fin du deuxième semestre 2012 et ce, à raison de 2h gratuites supplémentaires par cabinet. En cas d'absence ou de quasi absence de questions de la part des cabinets de révision, il est proposé de demander au coach ISA/ISQC 1 de contacter lui-même une série de cabinets et, le cas échéant, de les rencontrer pour les interroger sur les difficultés rencontrées par rapport à l'application de la norme ISQC 1.

d) Formations ISQC 1

1. Session d'information pour les réviseurs d'entreprises en 2012

15. Le Conseil de l'IRE a organisé le 17 octobre 2012 une session d'information présentant les outils nationaux et internationaux pour les SME/SMP, dont notamment le Manuel sur le contrôle qualité interne de l'ICCI et les outils du SMP *Committee* de l'IFAC.

2. Séminaires pour les responsables ISQC 1 des cabinets de révision en 2013

16. Afin de préparer au mieux l'application de la norme ISQC 1 au sein des cabinets de révision, le Conseil de l'IRE a souhaité également organiser en juin 2013 un séminaire particulier destiné aux responsables ISQC 1 nommés au sein des cabinets de révision. L'objectif sera de parcourir avec les responsables les différentes checklists, modèles et exemples du manuel ISQC 1 et de permettre à chaque représentant de poser des questions en la matière.

3. Séminaires pour les réviseurs d'entreprises en 2012, 2013 et 2014

17. Le Conseil de l'IRE réalise chaque année un séminaire sur la norme ISQC 1. Ce séminaire vise à aider concrètement les participants à appliquer un contrôle qualité au niveau des cabinets de révision. Des exemples concrets actuels sont présentés afin de sensibiliser les confrères.

18. Comme annoncé dans la brochure formation 2012-2013, le séminaire de septembre 2012 (en français et en néerlandais) sur les normes ISA 220 et ISQC 1 s'est basé, comme en 2011, sur le manuel de contrôle qualité interne développé par l'IRE et publié sur le site internet de l'ICCI.

19. Le Conseil de l'IRE organisera encore en 2013 et en 2014 des séminaires de 4 h, ayant pour objectif de présenter et d'expliquer le contenu et l'application concrète de la norme ISQC 1. Ces séminaires utiliseront toujours comme base le manuel de contrôle qualité interne (voir ci-dessous). Des exemples concrets actuels seront présentés afin de sensibiliser les confrères.

4. Rencontres locales en 2013 et 2014

20. Le Conseil de l'IRE organisera en 2013 et 2014 des rencontres locales via la cellule SP (*sole practitioners/sole proprietors*), consacrées aux questions « normes ISA et ISQC 1 ». L'objectif de ces rencontres est de permettre un contact plus direct avec les cabinets de révision de petite taille afin qu'ils puissent exprimer les difficultés pratiques qu'ils rencontrent, poser leurs questions spécifiques et recevoir des réponses concrètes. Seront invités à animer ces rencontres, notamment le coach ISA/ISQC 1 mais également, le cas échéant, les orateurs des séminaires de l'ICCI consacrés à la norme ISQC 1 ou des cabinets SMP.

e) **Application progressive du manuel sur le contrôle qualité interne (ISQC 1) de l'ICCI**

21. L'ICCI a développé un manuel sur le contrôle qualité interne qui est disponible sur son site internet depuis avril 2012 (cf. l'annonce aux réviseurs d'entreprises sur le sujet). Ce manuel sera mis à jour deux fois par an.

22. Ce manuel consiste en l'adaptation au contexte belge par la commission SME/SMP du manuel « *Kwaliteitshandboek* » (*Deel A, B en C*) du Nivra, devenu NBA (Pays-Bas), et s'inspire également du « *Guide to quality control for SMEs* » de l'IFAC ainsi que du « *Practice note 26* » de l'APB (Royaume-Uni).

23. Ce manuel a pour objectif de permettre à chaque cabinet de révision de l'utiliser soit dans sa totalité directement, soit via l'adaptation et le remplissage progressif des divers modèles, exemples et check-lists disponibles sur le site de l'ICCI. Les modèles, exemples et check-lists doivent être adaptés aux exigences spécifiques de chaque cabinet de révision et de ses clients et doivent dès lors être complétés en conséquence afin de réaliser un manuel de contrôle qualité interne propre à chaque cabinet.

Conscient de l'ampleur que représente l'application de la norme ISQC 1 au sein d'un cabinet de révision, le Conseil de l'IRE propose aux cabinets qui le souhaitent d'échelonner l'application des checklists, modèles et exemples du manuel de contrôle qualité de l'ICCI, selon les délais suivants ¹ :

¹ Ces échéances ont été communiquées aux confrères par la Communication 2012/17 du 19 novembre 2012

Dénomination	Echéance
Eléments d'un système de contrôle qualité interne	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de structure juridique du cabinet de révision	
Check-list Déclaration de confirmation du respect des politiques et procédures en matière de contrôle de qualité interne	
Modèle de rapport de transparence	
Responsabilités de l'organe de gestion	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de structure du cabinet de révision et organisation	
Exemple de documentation relative aux responsabilités	
Exemple de définition des fonctions	
Règles d'éthique pertinentes	
Exemple de règles d'éthique du cabinet de révision	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de déclaration de confidentialité	30 septembre 2013
Exemple 1 : Déclaration d'indépendance	30 septembre 2013
Exemple 2 : Déclaration annuelle d'indépendance et de confidentialité et confirmation d'honorabilité et de compétence	30 septembre 2013
Check-list sur l'indépendance en matière de rémunération du mandat de commissaire et des autres services	30 septembre 2013
Acceptation, poursuite et cessation d'une relation client et d'une mission	
Check-list Identification du client	Déjà obligatoire
Check-list Appréciation de l'intégrité du client (y compris les arbres de décision)	Déjà obligatoire
Check-list Fraude	Déjà obligatoire
Exemple de lettre de concertation confraternelle	Déjà obligatoire
Check-list Remise d'offre	30 septembre 2013
Check-list Acceptation de la mission - Exemple 1 (Y compris annexe : test d'indépendance au niveau de la mission)	30 septembre 2013
Check-list Acceptation de la mission - Exemple 2	30 septembre 2013
Exemple de lettre de mission (norme ISA 210)	30 septembre 2013
Exemple de cadre contractuel général des prestations	30 septembre 2013
Check-list Poursuite de la mission	30 septembre 2013
Check-list Renouvellement de la nomination	30 septembre 2013
Check-list Budgétisation des heures dans un mandat de commissaire	Déjà obligatoire

Ressources Humaines	S'il y a du personnel, obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Check-list Recrutement du nouveau personnel professionnel - Questions d'entretien	
Check-list Evaluation après l'entretien	
Exemple de lettre de demande de références	
Exemple de formulaire d'inscription à des formations	
Check-list Formation	
Exemple de formulaire d'évaluation du personnel professionnel	
Check-list Evaluation par mission	
Modèle de clauses d'un contrat de travail relatives à la confidentialité et à la formation	
Exemple de classification des fonctions	
Exécution de la mission	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de procédure en matière de consultation	
Modèle d'accord écrit pour service de consultation	
Check-list Tableau de planification et de contrôle des revues de contrôle qualité interne d'une mission	
Check-list Revue de contrôle de qualité interne de la mission	
Surveillance	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Check-list Tableau de planification et de contrôle de revues des dossiers	
Check-list Questionnaire de revue annuelle de conformité du système de surveillance du contrôle qualité interne	
Check-list Rapport de surveillance	
Check-list Suivi des résultats de la revue annuelle de conformité du système de contrôle qualité interne	
Documentation	
Exemples de méthodes d'archivage d'une mission	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de méthodes d'archivage de la documentation du système de contrôle qualité interne	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Check-list Documentation des plaintes et réclamations	30 septembre 2013
Exemple de formulaire de plainte	30 septembre 2013

Calendrier du plan d'action concernant l'application de la norme ISQC 1

Actions	Contenu	Délai
Adoption d'une communication, et d'une circulaire	1. Communication de l'IRE 2. Circulaire clarifiant les spécificités belges	Fin octobre/début novembre 2012 Début 2013
Communication du responsable ISQC 1	Désigner et communiquer le nom à l'IRE	Fin janvier 2013
Mise à disposition d'un coach ISQC 1		A partir de la fin du deuxième semestre 2012
Formations ISQC 1	Séminaires pour les responsables ISQC 1	Juin 2013
	Séminaires pour les réviseurs (FR et NL)	12 septembre 2012
	Session d'information Séminaires et rencontres locales	17 octobre 2012 2013, 2014
Application progressive du manuel sur le contrôle qualité interne		A partir du 30 septembre 2013

